

Rapport de la commission des finances chargée de l'étude du préavis 08.35 relatif à la 1^{ère} série de compléments au budget 2008.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 26 août pour l'étude de ce préavis. M. le Syndic Rémy Jaquier accompagné de M. Pierre Meyer, responsable des finances communales ont aimablement répondu à l'ensemble de nos questions.

L'excédent prévu au budget 2008 était de Fr. 1'018'294.-. Avec cette première série de compléments au budget l'excédent présumé sera de Fr. 421'694.-.

Quelques précisions

1. administration générale

- 101.3175 participation communale aux frais de surveillance. Cette participation fait l'objet d'une convention entre la Municipalité et les établissements du centre ville.
- 101.3185 Honoraires et frais d'expertise. Les coûts sont élevés, mais cela s'explique en partie, par les délais extrêmement courts pour le rendu des rapports. Il faut noter que le dépense est prise en charge par moitié par la Canton (101.4362 sous revenu).
- 101.3650 Couvre deux ans, la facture 2006 a été reçue très tard. A voir si cette dépense sera récurrente ou si il s'agit d'un problème de paiement par la SIC.

3. urbanisme et bâtiment

- 346.3141.01 Immeuble Neuchâtel 4. L'Aspmad a déménagé en partie, mais conserve des bureaux dont l'entretien est à la charge de la commune. L'aménagement est à la charge de l'Aspmad. De nouvelles affectations sont prévues pour les locaux libérés, par exemple, pour le Service éducation et jeunesse.

5. éducation et jeunesse

- 717.3161 Projet communautaire
- 717.3185 Projet communautaire. Ces dépenses risquent de devenir récurrentes et d'augmenter à l'échéance des soutiens privés.

Il faut également noter que pour les différents comptes consacrés aux consultants externes du dossier SAGREYG, nous sommes aux termes des dépenses prévues.

Conclusion

Suite aux explications données, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis no 35 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la COFI
Jean-Claude Ruchet, président

J.C Ruchet